

NOUS CONNAITRE

11 novembre 2008

AU QUOTIDIEN, MISSIONS ET ACTIONS

Auteur de l'article : LDH

Nos missions



Ce que veut la LDH : buts et objectifs.

L'intitulé complet de la LDH est « **Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen** ». Autrement dit, elle ne veut ni opposer, ni séparer les droits personnels de l'homme et les droits politiques et sociaux des citoyens.

Mieux, elle estime que c'est par le **développement des pouvoirs des citoyens** que les droits de l'Homme sont sauvegardés et renforcés. Cela fait de la LDH une organisation politique, quoique non partisane. Elle se situe à l'intérieur de la République, quitte à en être, délibérément, la mauvaise conscience.

C'est pourquoi elle tient à son nom : elle refuse notamment de parler de « droits humains », mauvaise traduction de l'anglais et méconnaissance de l'**universalisme du mot « Homme » qui désigne tous les individus de l'espèce humaine**. Elle ne se reconnaît pas non plus dans les « droits de la personne », qui introduisent une vision humanitaire et dépolitisée des droits, qui laisse volontairement de côté le citoyen.

Le nom complet de l'association est communément raccourci en « Ligue des droits de l'Homme », d'où son sigle « LDH ». « Française » ne signifie pas qu'elle se borne au territoire national, puisqu'elle est concernée par les questions internationales et les conséquences de la mondialisation. Elle est **membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH)** qu'elle a contribué à fonder en 1922 et de l'**Association européenne des droits de l'Homme (AEDH)** née en 2000. Le logo qui la symbolise reprend les trois éléments de la devise républicaine : le bonnet phrygien pour la liberté, la balance pour l'égalité, le rameau d'olivier pour la fraternité.

Fondée à l'occasion de l'affaire Dreyfus, la Ligue des droits de l'Homme est **riche d'une histoire de lutte pour les libertés**, à travers un siècle qui, de l'antisémitisme au colonialisme, des grandes affaires judiciaires aux nouvelles technologies ou à la mondialisation du capital, lui a fourni d'innombrables occasions d'entrer en résistance et de combattre non seulement pour l'affirmation des droits mais pour leur application effective. C'est à partir de cette tradition qu'elle cherche à répondre aux enjeux du présent.

Quelques principes

Organisation civique, la LDH intervient dans tous les domaines concernant la citoyenneté et les droits et libertés, collectifs ou individuels. Elle n'est donc pas une organisation humanitaire ou caritative.

La LDH est une **association politique** : les principes qu'elle défend et les propositions qu'elle avance l'amènent à prendre position sur les causes et les remèdes à apporter aux dysfonctionnements qu'elle combat.

C'est une **association laïque**, elle compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses, mais ne fait référence en tant que telle à aucune religion, elle défend la liberté de croyance et d'opinion de tous, dans le cadre des lois de la République qui garantissent la liberté de conscience et organisent le libre exercice de tous les cultes.

La LDH n'est pas un syndicat : à l'inverse de ceux-ci, elle a en charge **la défense de principes** et non d'intérêts catégoriels.

N'ayant **aucune vocation à l'exercice du pouvoir**, elle n'est pas un parti politique et elle est indépendante des partis. Pour autant, la LDH considère que les partis politiques sont un des éléments essentiels du fonctionnement de la démocratie et elle entretient avec eux les rapports nécessaires aux combats qu'elle mène.

La LDH n'intervient pas dans les élections, sauf si elle estime que ses principes fondamentaux y sont mis en jeu.

Association généraliste, elle entend lutter contre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Pour cela, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices : elle veut

promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. **Elle considère que la défense des libertés politiques et celle des droits économiques et sociaux sont inséparables.** Elle fait donc reposer l'engagement pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

La Ligue est un **contre-pouvoir** : à ce titre, elle veille à être indépendante des structures de l'État et son action ne peut être limitée par les relations qu'elle entretient avec celles-ci. Son domaine d'intervention exclut qu'elle participe, sous quelque forme que ce soit, à l'exercice du pouvoir.

Elle inscrit son action dans **le cadre de l'état de droit** et de la **démocratie**, sans s'interdire d'aller au-delà lorsque la situation l'exige et que le respect de droits fondamentaux est en cause.

À propos des méthodes

La crédibilité de la LDH, c'est d'abord l'application de ses principes dans tous les cas et à tous : ses actions ne sont pas tributaires de la « théorie des climats », car les droits sont universellement applicables. La LDH n'est pas en compétition avec quelque autre organisation que ce soit. Elle respecte l'originalité de chaque organisation et ses spécificités. Elle entretient les rapports qu'elle juge utiles avec toutes les forces politiques, associatives et syndicales. Elle n'a d'exclusive qu'à l'égard de ceux qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Compte tenu de sa vocation généraliste, de son activité et de son histoire, elle a naturellement vocation à favoriser les rassemblements et les actions dans le cadre de collectifs. La LDH s'y fixe deux règles : refus des exclusives à l'égard de tel ou tel ; respect de tous les partenaires dans les processus de prise de décision et dans les actions.

La LDH maintient, autant que cela est possible, un **dialogue permanent avec les pouvoirs publics** . Ceux-ci ne sont jamais des « ennemis » a priori. Elle se donne le droit de contrôler l'activité des structures de l'État lorsque la défense des droits est en cause : elle exerce un **droit de critique** et fait connaître ses critiques à l'opinion publique.

La Ligue des droits de l'Homme, enfin, propose les changements ou évolutions qui lui paraissent nécessaires. Elle sensibilise les pouvoirs publics et l'opinion publique à ces sujets